



## Diffamation ou injure?

-----  
Par Skye

Bonsoir,

Je ne sais pas si je suis au bon endroit...

Mon ex compagnon, avec qui je vivais depuis deux ans a souhaité mettre fin à notre relation. J ai donc déménagé au plus vite.

Il m a ensuite envoyé quelques messages où il m accuse de l avoir trompé, ce qui est faux, et surtout impossible étant donné que nous étions tout le temps ensemble...

Puis il a posté sur un réseau social une publication dans laquelle il cite mon nom en entier et m accuse d avoir couché avec plusieurs hommes... Ce message a été vu par de nombreuses personnes dont malheureusement mes enfants. Il salit ma réputation.

Que puis je faire?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le cyberharcèlement est puni par la loi.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239[/url]

En résumé :

Portez plainte avec des copies d'écran

Signalez la publication au réseau social pour qu'elle soit effacée.

Expliquez à vos enfants comment se défendre du cyberharcèlement et protégez les des réseaux sociaux

Déconnectez

-----  
Par Skye

Merci pour votre réponse ainsi que pour le lien.

Il n y a qu un message sur le net, donc pas de harcèlement même si je suis nommée. Cela suffit il?

-----  
Par yapasdequoi

Puisque cette publication a choqué vos enfants, ça suffit pour porter plainte.

Ne serait-ce que pour leur montrer les limites qu'il ne faut pas dépasser.

-----  
Par Skye

Merci,

Si je porte plainte, celle ci ne risque elle pas d etre classée sans suite, vu qu il n y a qu un seul message diffamant?

Il n y a pas de harcèlement a proprement parler, c est plutôt injurieux et offensant pour ma réputation et j'ai l impression que la loi " joue" sur les mots...

Je suis profondément affectée par ce message qui a été lu par mes collègues de travail et mes enfants, mais voilà, il n y en a qu'un, plus un message privé...

-----  
Par jodelariege

bonjour

si vous ne déposez pas plainte c'est sûr qu'il n'y aura aucune suite....

vous pouvez déposer plainte avec les arguments : " c'est plutôt injurieux et offensant pour ma réputation " + le fait que vos enfants l'ont lu ;

peut être n'y aura-t-il pas de suite mais votre ex sera quand même entendu par les forces de l'ordre : des fois cela suffit à faire peur ....

-----  
Par yapasdequoi

Une plainte amènera une enquête. Même si aucune sanction n'est prévue, ceci aura toujours un effet pédagogique. Et en cas de récidive, la première plainte sera ressortie...

Mais si vous ne voulez rien faire, c'est que ce n'est pas si grave, n'est-ce pas ?

-----  
Par Skye

Bonsoir,

Encore une fois merci pour les réponses.

Ce n'est pas que je ne veux rien faire, au contraire, sinon je ne serais pas là.

C'est juste que je veux bien le faire, et ne pas me ridiculiser.

Ce message est odieux à mes yeux mais l'est-il réellement ? Je n'ai jamais mis les pieds dans un commissariat et jamais eu affaire à la justice.

Et puis peur aussi des représailles...

-----  
Par yapasdequoi

à lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[ur]

-----  
Par yapasdequoi

En cas de violences (physiques ou psychologiques), le juge examinera aussi vos capacités à protéger vos enfants. Cette plainte en fait partie... ou pas.